
NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation :
13/07/2022

Date d'affichage :
25/07/2022

SÉANCE DU 20 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt juillet, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Étaient présents M. MICLO Guy – Mme BLEICHER Mélanie – Mme CANAL Alexanne - M. CHARNOT Nicolas – M. COURBOT Francis – Mme FIMBEL Florence – Mme GROSCLAUDE Sarah - M. HEIDET Sylvain – M. KARLE Jean – Mme MILLET Gabrielle - M. MONCHABLON Florent - Mme MOUREY Ghislaine- M. RONDON Mickaël - M. TEREBUS Michel

Excusé : M. GUYOD Quentin, procuration à Guy MICLO

Objet de la délibération

N° 62

**Plan de financement
du voyage à Paris
pour les jeunes du
CMJ qui iront visiter
le Sénat**

M. Nicolas CHARNOT a été nommé secrétaire.

Le Maire expose au Conseil Municipal le coût de ce projet de déplacement pour visiter le Sénat ; accompagné de Cédric Perrin, Sénateur, et d'élus de Rougegoutte.

Les 15 enfants visiteront, entre autres, des sites remarquables de la capitale dont l'Arc de Triomphe, la Tour Eiffel, etc... et le Sénat !

Plan de financement

Coût de ce voyage		Recettes	
Allers/retours en TGV	987,60 €	Subvention CCVS	1.000,00 €
Tickets de métro	310,00 €	Participation adulte	300,00 €
Collation/déjeuner de midi Messe de la Garde Républicaine	478,00 €	Participation des familles	225,00 €
Collation du soir lors du retour	380,00 €	Participation commune	1.000,60 €
Achat de tickets pour visites et dépenses imprévues	370,00 €		
Total	2.525,60 €		2.525.60 €

Le Conseil Municipal, après échanges,

- 1) Décide de donner une suite favorable à ce projet éducatif ;
- 2) Sollicite une subvention de 1.000 € auprès de la Communauté de Communes des Vosges du Sud ;
- 3) Adopte ce projet de financement.

Envoyé en préfecture le 25/07/2022

Reçu en préfecture le 25/07/2022

Affiché le

Berger
Levrault

Fait et délibéré à ROUGEVOIE
ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Extrait certifié conforme.

Le Maire,
Guy MICLO



Délibération rendue exécutoire
après transmission en
Préfecture le 21/07/2022

Le Maire,
Guy MICLO

